

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 113Ad1 (îlot déstructuré type 1) du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 3 179 823.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'accepter l'implantation projetée d'une résidence existante qui est à reconstruire et visant à déroger de 0,4 m aux dispositions de l'article 9.4 du règlement de zonage concernant la marge d'un terrain bornant au fleuve, c'est-à-dire avoir une marge de 5,6 m au lieu de 6 m exigé.

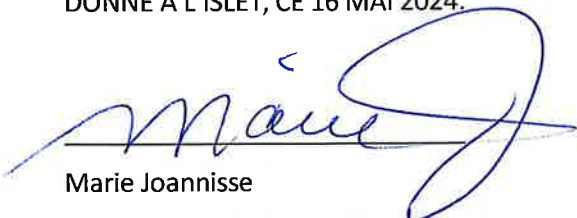
De plus, la demande vise à déroger aux exigences de l'article 3.12 du règlement de zonage, notamment la note 9 relative aux normes d'implantation en zone agricole concernant la marge de recul arrière de 1,73 m par rapport à la limite de propriété. Autrement dit, la demande vise à avoir une marge de recul arrière de 4,27 m au lieu de 6 m exigé.

Identification du site concerné :

- Adresse : 406, chemin de la Grève
- Numéro de lot : 3 179 823

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 16 MAI 2024.



Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière.